

Construire et développer vos compétences de demain



REDUCIO
5 rue du Talus
67400 Illkirch Graffenstaden

A l'attention de Mme Marine - HECKMANN

SERVICE FORMATION CONTINUE
21 rue du Maréchal Lefebvre
67100 STRASBOURG

N° de déclaration d'activité : **426 704 090 67** auprès de la Préfecture de la Région Grand-Est
Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
N° SIRET : 130 005 457 00010
Code APE/NAF : 8542Z / DPC : 2038 / TVA : FR44130005457

Fait à Strasbourg le 27 septembre 2024,

Référence client / n° dossier : BDC n°205227

FACTURE ORIGINALE

NUMÉRO : **210143096**

Nature de la prestation

Formation : **Bases de la culture cellulaire : principes et application en pratique**
Suivie par *Mme DAVID Catherine, Mme LE FISCHER Séverine*
Du 10 juin 2024 au 13 juin 2024
Heures suivies : 56 / 56

	PU HT	Qt	Remise	Montant HT
Frais de participation	4 500,00 €	1	0 %	4 500,00 €

Paiement par virement, aux coordonnées bancaires suivantes :
Domiciliation bancaire : DRFIP du Bas-Rhin
4 Place de la république
F 67070 STRASBOURG CEDEX
Code IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0620 018
Code SWIFT : TRPUFRP1

Paiement par chèque à l'ordre de "**Agence comptable UDS**" à
adresser à :
Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal, 67000 Strasbourg

Le n° de facture doit impérativement être indiqué en objet du paiement.

Montant Total HT	4 500,00 €
Autre remise	-
Montant Total HT remisé	4 500,00 €
TVA (0%)	0,00 €
Montant Total TTC	4 500,00 €

Exonéré de TVA en application de l'article 261.4.4a du CGI

Service Formation Continue
21 rue du Maréchal Lefebvre
67100 Strasbourg
sfc-facturation@unistra.fr
sfc.unistra.fr

Nos factures sont payables dans un délai de **30 jours et sans escompte**. Le non-respect des délais de paiement entraînera la perception d'intérêts de retard équivalents à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.
Pour valoir titre exécutoire, conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Cette facture vaut avis des sommes à payer.

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussignée **Carole MAILLIER**

représentante légale du dispensateur de formation **Service Formation Continue - Université de Strasbourg - 21 rue du Maréchal Lefebvre 67100 STRASBOURG - N° déclaration d'activité : 426704090 67, auprès de la Préfecture de la Région Alsace.**

atteste que : **Mme DAVID Catherine, Mme LE FISCHER Séverine**

salarié(e)s de l'entreprise **REDUCIO**

a suivi l'action de formation **Bases de la culture cellulaire : principes et application en pratique**

Nature de l'action de formation :

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du **10 juin 2024** au **13 juin 2024**

pour une durée totale de formation de **56** heures.

Le stagiaire ayant suivie **56** heures.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : **STRASBOURG**

Le : **14 octobre 2024**


Carole MAILLIER
Directrice

¹ Dans le cadre des formations à distance, prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.